



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

**Rapport de la Commission de Gestion et des Finances  
sur l'examen du préavis 23/21 « Budget 2022 »**

---

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances (ci-après COGEFI) s'est réunie une première fois en séance de préparation, le mardi 9 novembre 2021, de 20h00 à 23h00, à la salle des Commissions, ensuite pour la journée avec la Municipalité, le lundi 22 novembre 2021, de 08h30 à 19h00, à la salle du Conseil. Et le lundi 29 novembre 2021, pour finaliser les dernières questions, à la salle des Commissions, de 22h30 – 23h45 (pour cet objet), dans la composition suivante :

Président : Monsieur Rémy Pache (SCD)  
Membres : Madame Anaëlle Urio (ASSE)  
Messieurs Michael Hauschild (ASSE) (*excusé depuis 12h:00, le 22 novembre*)  
Hans-Jörg Hirsch (ASSE)  
Jean-Pierre Jaton (Les Vert-e-s)  
Stephen Richards (PLR) (*excusé le 9 novembre et le 22 novembre*)  
Rapporteur : Madame Helena Jindra Fröhlich (PLR) (*excusée le 9 novembre*)

**DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE 22 NOVEMBRE 2021**

---

- 8h30 – 11h00 Monsieur Etienne Dubuis, Syndic, accompagné de Monsieur Didier Reymond boursier et de Madame Malyse Luisier, boursière adjointe. Messieurs Dubuis, Reymond et Madame Luisier seront présents tout au long de la journée. Madame Jessica Frei, responsable RH, était présente en début de séance.
- 11h00 – 11h40 Madame Corinne Willi, Municipale, accompagnée de Madame Inma Junco (déléguée aux infrastructures) et Monsieur Patrick Tschanz (service de la voirie)
- 11h50 – 13h00 Monsieur René Piller, Municipal, en compagnie de Monsieur David Conde (chef du service technique)
- 14h15 – 15h30 Madame Anne Merminod, Municipale, accompagnée de Madame Marine Stäheli (cheffe du service de la petite enfance) et de Madame Andrea Medrano (nouvelle déléguée au développement durable)
- 15h45 – 16h15 Madame Cécile Theumann, Municipale
- 16h30 – 18h30 Délibérations de la COGEFI

La Municipalité a rejoint la COGEFI à 18h30 pour une séance de clôture, qui s'est terminée à 19h00. La COGEFI remercie tous les participants pour leur collaboration et leur disponibilité.

## DOCUMENTS A DISPOSITION DE LA COGEFI POUR L'ETUDE DU BUDGET

- Budget 2022
- Préavis 23/21

### **Budgets des Ententes intercommunales suivantes :**

- Chalet « Les Alouettes » à Morgins
- Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »

## **MESSAGE DU PRESIDENT DE LA COGEFI, MONSIEUR RÉMY PACHE**

Le président de la COGEFI, Monsieur Rémy Pache, exprime le souhait d'aborder les questions de front et ouvertement avec la Municipalité, pendant cette journée consacrée à l'étude du budget. Malgré une augmentation des impôts et de l'impôt foncier, la marge d'autofinancement reste négative. Cette situation est très frustrante et la COGEFI ne peut qu'être très déçue par ce résultat.

## **REPONSE DU SYNDIC, MONSIEUR ETIENNE DUBUIS**

Monsieur Etienne Dubuis, Syndic, nous fait part de son optimisme et nous dit espérer atteindre l'équilibre des comptes, le passé montrant que de bonnes surprises sont possibles.

## **REPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEFI**

### ***Questions en lien avec le texte du Préavis 23 / 21 « Budget »***

#### **Autorités et personnel**

#### ***a) En termes d'EPT, quelle est l'augmentation de personnel par rapport au budget 2021 / comptes 2020 ?***

35 EPT en 2020, 46,6 EPT en 2021 et 47,4 EPT en 2022.

Le passage en 2021 de 35 ETP à 46.6 ETP (ajout de 11.6 ETP) correspond à :

1. Une augmentation de 0.3 ETP au service des finances
2. Une création de 11.3 ETP à la garderie (comptabilisés pour 4 mois seulement en 2021)
3. En 2022, sans créer de nouveaux postes, la Municipalité ajoute encore 0.8 ETP pour les postes suivants : 0.1 pour la cheffe de service Enfance & Jeunesse pour superviser le réfectoire privé des P'tits Louis et d'étudier la possibilité d'utiliser le Foyer des Pâquis comme futur réfectoire communal ; 0.1 pour l'assistante de la garderie dont les tâches administratives sont plus importantes que prévu ; 0.15 pour l'intendante de la garderie qui accumule les heures supplémentaires et qu'on préfère payer en heures normales ; 0.23 pour le suivi de deux apprenties à 100% chacune (assumé par de nombreuses personnes) ; 0.12 pour le groupe des éducatrices de l'UAPE à l'occasion d'une prestation supplémentaire à midi ; 0.1 pour le nouveau secrétaire municipal engagé à 100% alors que l'ancien travaillait à 90%.

#### ***b) S'agissant de la masse salariale, quel montant de l'accroissement est dû aux augmentations pour le personnel en place ?***

Nous avons 68 postes fixes (47.4 EPT). Le montant est de CHF 170'000.- (charges sociales incluses) qui concerne :

- 90'000 CHF pour des adaptations de salaires au marché, en l'occurrence lors des engagements suite à 13 départs, dont 1 à la retraite. Les engagements ont dû se faire avec des salaires plus élevés, c'est un ajustement par rapport au marché de l'emploi.

- 80'000 CHF indexations et annuités des employés, un système préféré à celui, plus arbitraire et plus coûteux, des primes distribuées ces dernières années et des augmentations sollicitées par de nombreux collaborateurs.

Au service de l'enfance, la Municipalité propose de mettre en place le barème salarial de la fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE), qui se base sur la qualification et l'expérience du salarié. Il prévoit des augmentations de salaire systématiques, tous les ans, sous formes d'annuités.

Ce barème est-il équitable avec celui des autres services de l'administration ? Est-ce qu'il ne crée pas un précédent en vue de la prochaine préparation du nouveau règlement du personnel ?

Mme Frei exprime son intention de mettre en place un barème salarial pour 43 des 68 employés de la Commune. Ce barème serait également basé sur un système d'augmentations systématiques annuelles (annuités). Ce concept a été fortement rejeté par la COGEFI en 2020. Un tel changement risque d'augmenter le coût de notre administration communale de manière significative. Ceci devrait passer par une validation explicite, préalable par le Conseil.

**c) Qu'entend-on par « stock de remplacement » ?**

C'est un montant très approximatif qui va être utilisé pour le personnel éducatif et de conciergerie, qui nécessite un remplacement au pied levé (contrat « auxiliaires »). Ce montant dépendra donc du nombre d'absences du personnel (maladie et accident).

**d) Qu'entend-on par « optimisation du personnel » enfance et jeunesse ?**

Le personnel est engagé au mois, le salaire est annualisé, les heures supplémentaires sont sous contrôle, les heures de réunions sont comprises dans le salaire, ce ne sont plus des heures supplémentaires à payer. Tout le personnel est sous le barème salarial de la Commune.

**e) Au sujet du personnel de la garderie, on peut lire que "Les charges [...] qui représentent 90% de l'augmentation des coûts du personnel, sont financées à 100% par la participation des parents et les subventions". A cette vision idyllique, la COGEFI fait d'ores et déjà remarquer que la couverture déficit AJESOL 7120.4522.010 de 363'000 CHF est inférieure à l'augmentation de la charge quote-part garderie AJESOL 7100.3655.004, entre les comptes 2020 et le budget 2022. On peut donc dire, que c'est le produit de l'impôt collecté à Saint-Sulpice, qui paye la subvention AJESOL de la garderie.**

La couverture de déficit AJESOL, compte 7120/4522, ne couvre que les frais de la garderie, c'est donc normal qu'elle soit inférieure à la charge du compte 7100/3655.004, qui couvre les frais de tous les enfants, placés en garderie à Saint-Sulpice ou ailleurs. Une partie de cette somme est utilisée pour couvrir les frais de notre garderie.

Les communes complètent uniquement la part des parents, par exemple, Saint-Sulpice ne paie que pour les enfants de Saint-Sulpice, quelle que soit la garderie qu'ils fréquentent.

Ces deux comptes sont donc séparés. Dans le 7100/3655.004, on trouve la part administrative de l'AJESOL et la participation de la Commune pour tous les enfants placés en garderie. On occupe 21.37 places dans les autres garderies et 30.80 places dans la garderie des Pâquis. C'est donc bien le nombre d'enfants placés dans les garderies qui a augmenté. Ces enfants étaient tous sur une liste d'attente. Une autre commune aurait construit une garderie, on aurait eu la même augmentation d'enfants placés en garderie.

La Commune participe à la part de l'AJESOL, pour la garderie de Saint-Sulpice, mais au prorata du nombre d'enfants de St-Sulpice. Les parents ont des revenus élevés dans la Commune et leur participation aux frais est plus élevée, que dans les autres communes. Les communes complètent la part des parents et celle de la FAJE.

## Biens, services, marchandises

**a) Fait-il sens pour une Commune de notre taille de gérer « son » informatique seule ? Y aurait-il une possibilité de se regrouper avec d'autres communes, qui par la force des choses doivent avoir les mêmes besoins ?**

La commune de Prilly a mis fin de façon unilatérale au contrat avec Saint-Sulpice, ceci car elle ne trouvait aucune rentabilité réciproque dans cette relation. Force est de constater que les communes ont des besoins propres. Une solution a dû être trouvée et avant de changer de stratégie, il est judicieux de tirer un bilan de ce qui a été mis en place actuellement.

## Remboursements à des collectivités

**c) Pour quelles raisons les charges TL et encore plus des MBC augmentent-elles de manière aussi importante, alors que le service à nos concitoyens n'a absolument pas évolué ? S'agissant des MBC, on devrait même voir une diminution dès 2022, puisque le changement de parcours sur la RC1b va faire diminuer le nombre de kilomètres parcourus sur le territoire communal. Les bus qui circulent sont toujours bien trop grands la plupart du temps, ils déforment nos rues, et les moteurs diesel produisent toujours autant de nuisances sonores.**

Les chiffres reportés dans le budget sont ceux transmis par les TL et MBC il y a plusieurs semaines, basés sur les déficits prévisibles et les clés de répartitions selon les conventions.

**b) S'agissant de la facture pour la cohésion sociale et de la péréquation directe, il est fait remarquer que selon la feuille de calcul Excel à disposition sur le site internet du canton pour le calcul des acomptes, les montants pour Saint-Sulpice sont de 9'492K, resp. 5'819K.**

Le calcul des acomptes est fait sur la base des chiffres des comptes 2020 des communes (population, rentrées fiscales, dépenses thématiques, etc.), corrigé avec le montant prévisible pour la facture de la cohésion sociale, à charge des communes, 810 millions pour 2022. Alors que les chiffres du budget prennent en compte l'historique et les éléments propres à notre Commune, p.ex. la croissance de population et l'évolution du taux d'imposition.

## **Questions en liens avec les lignes du "Budget 2022"**

### Administration générale

1010	3111.000	<b>Quel matériel est-il prévu pour le Conseil ?</b> Le matériel prévu pour le Conseil concerne du matériel pour la projection.
	3001.000 3003.000	<b>Quelle explication pour les différences sur ces postes ?</b> Ces chiffres ont été transmis par la Présidente du Conseil
	3170.000	Ce montant pour le Conseil a été reporté uniquement sur la base du budget 2021
1020	3001.001	<b>On lit bien le commentaire, mais on ne voit pas la baisse équivalente sur les charges UAPE. Où se cache-t-elle ?</b> Le salaire, de la cheffe de service, est maintenant comptabilisé dans le compte de l'UAPE et non plus, celui de la Municipale en charge, qui assurait auparavant ce travail administratif.
1100	3011.001	<b>Quel(s) poste(s) de travail explique(nt) l'augmentation des charges entre le budget 2022 et les comptes 2020 ? (Peut-être déjà vu pour le budget 2021)</b> Il ne s'agit pas de nouveaux postes, mais d'une réattribution de postes sous cette rubrique du budget.

1100	3090.000	<p><b>Quels sont les "autres" charges de personnel ?</b></p> <p>Sortie du personnel communal, (7k), frais indemnités apprentis (1.92k), partenariat Lavigny pour la voirie (3.9k), personne de confiance forfait (1.1k) poste obligatoire pour une administration, pour un total de (13.92k). La ligne du budget est légèrement sous-évaluée.</p>
1100	3090.001	<p><b>Quelle est la formation continue prévue pour le personnel qui explique un pareil saut ?</b></p> <p>Le budget pour la formation a été augmenté de 22k. Avec les nouveaux engagements de 15 personnes pour la garderie, nous sommes passés à 68 employés. A savoir, qu'en moyenne, une formation coûte CHF 800.-/pers/1cours. Les formations en management sont budgétées chaque année de CHF 10K et certains postes de responsables, nécessitent une formation certifiante, plus couteuse certes, mais qui a permis d'engager du personnel moins cher sur le marché. De plus, les métiers de la petite enfance exigent des formations continues.</p>
1100	3185.000	<p><b>Horaires juridiques : avec le 1120.3185, on arrive à 21'300 CHF au total. Comment ce montant en augmentation est-il justifié ?</b></p> <p>Le départ de Monsieur P.-Y. Brandt de l'exécutif nous oblige à faire appel à des compétences externes à la Municipalité.</p>
1120	3101.000	<p><b>A l'heure d'internet, des smartphones, des emails ... imprime-t-on vraiment toujours plus ?</b></p> <p>Il n'y a pas de diminution prévue, selon M. Dubuis. La COGEFI fait remarquer que des économies sont certainement possibles, à commencer par l'envoi par voie électronique des documents aux Conseillers (sur une base volontaire).</p>
1140		<p><b>Si on admet que seul 50% du salaire est financé par la taxe FEEDD et que ce salaire est inchangé, pourquoi la différence charges-recettes du 1140 augmente de 5K entre les budgets 2022 et 2021 ?</b></p> <p>Il s'agit d'une erreur au budget 2021.</p>
1400	3114.000	<p><b>En plus des achats 2021, quel matériel prévoit-on d'acheter pour un montant identique en 2022 ?</b></p> <p>Renouvellement du matériel manifestations : drapeaux, tableaux électriques, abris etc ... Des tentes Vitabri vont devoir être changées, l'entretien des tables, bancs et tout ce qui concerne l'électricité, les câbles, luminaires, décorations Halloween, Noël etc.</p>
1410		<p><b>Quel est le retour à court/moyen terme sur l'investissement de 91'000 CHF pour Saint-Sulpice en termes de revenu pour la commune ou les entreprises / les commerçants, etc. ?</b></p> <p>La réponse à cette question est complexe. La nécessité de s'insérer activement dans la région lausannoise, les contacts et le relationnel sont la clé pour décrocher des opportunités de développement économique. Saint-Sulpice possède des parcelles qui suscitent de l'intérêt. Des entreprises installées ou à démarcher, une zone d'activité importante à mettre en valeur concerne également ce centre de coût. L'EPFL est par exemple intéressée par un projet sur Saint-Sulpice, ce qui pourrait rapporter des revenus très intéressants pour notre Commune. Ce budget permet d'initier de telles opportunités, le résultat en termes de profit, se verra alors dans des revenus futurs.</p>
1500	3650.000	<p><b>Nous connaissons le cas du TKM, soumis au Conseil, mais quels accords expliquent les autres subventions et l'augmentation de cette ligne du budget ?</b></p> <p>La Commune paye 8.- par habitant pour le soutien aux institutions culturelles lausannoises, une part du montant est due à l'augmentation du nombre d'habitants, on soutient également Zigzag théâtre pour 2'500 CHF. De même qu'on soutient les activités sportives, qui ne peuvent pas avoir lieu sur la Commune (natation, cirque, etc...), ainsi que des activités culturelles, qui ne se trouvent pas à Saint-Sulpice théâtre, cours d'improvisation, etc...).</p>

1600	3141.011	<p><b>Quelles sont les études prévues ? Notre participation au FERL / Lausanne Tourisme reste un vrai sujet d'interrogations pour la COGEFI, en particulier les retombées réelles pour la Commune et ses citoyens alors que nous prélevons sur notre territoire 250K de taxes annuelles.</b></p> <p>Les retombées sont toujours difficiles à chiffrer, comme dans les autres villes d'ailleurs. Nous avons reçu par exemple une contribution de 5'000 CHF pour les arts de la rue, le programme de la société de développement, ainsi que le festival des arts de la rue, sont affichés sur le site de Lausanne tourisme, c'est un public qui vient à Saint-Sulpice et qui dépense de l'argent dans les restaurants, les magasins, etc...</p> <p>Nous avons fait un rapide sondage lors du festival des arts de rue, plus de 60% des spectateurs venaient d'autres communes, ayant vu la manifestation sur le site de Lausanne tourisme. Les communes doivent se mettre ensemble pour attirer des touristes.</p> <p>Sortir du FERL, reviendrait à ne plus prélever de taxes touristiques et à sortir de la région. Une commune seule n'a pas les moyens de faire grand-chose, elle n'a pas les relais pour diffuser toutes les informations ou alors cela reviendrait très cher. Un touriste arrive à Lausanne et va regarder ce qui se passe dans les environs.</p> <p>On a aussi pu mettre en contact le commerçant K. Pulto et Lausanne Tourisme pour placer des chocolats de Saint-Sulpice comme cadeaux.</p> <p>Frais d'études : le libellé est faux. Nous n'avons plus de personne en fixe pour le tourisme, on engagera selon les besoins réels.</p>
1700	3653.007 / 3900.000	<p><b>Quelle explication sur ce changement de comptabilisation ?</b></p> <p>La Municipalité a décidé de revoir l'ensemble des imputations internes. Une partie a été supprimée. Le compte 1700/3653007 avait pour contrepartie le compte 5130/4271.010 qui a été remplacé par les comptes 1700/3900 et 5130/4900.</p> <p>Des imputations internes ne sont utilisées, que là où c'est nécessaire.</p>
1700	3653.009	<p><b>Prévoit-on vraiment une augmentation de 5% de la population ?</b></p> <p>En 2022 nous aurons atteint le montant maximal prévu dans la convention pour le CSM. Au-delà (A partir de 2023), seule l'augmentation de la population sera prise en compte. Cette convention ne peut pas être rediscutée avant 2030.</p>
1800		<p><b>Les chiffres cités semblent tirés de statistiques cantonales. On aurait pu ajouter la progression de la charge financière pour notre Commune dans le même laps de temps !!</b></p> <p><b>Il semble que le Conseil Fédéral a annoncé une prolongation des aides "COVID" aux entreprises de transports publics. Le cas échéant ces aides sont-elles prises en compte ?</b></p> <p>La COGEFI propose d'amender la participation aux coûts du trafic régional et aux coûts du MBC, amendements justifiés par les annonces du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat vaudois.</p>
1900	3101.002	<p><b>Il est difficile de comprendre ce qui est compris dans la maintenance informatique. Quelle part est dévolue au support/aide aux utilisateurs, à la maintenance proprement dite (mises à jour, contrôle état matériel et des sauvegardes, ...), et aux dépannages proprement dit. S'agit-il de montant forfaitaire (le cas échéant pour quel niveau de service), de facturation à l'heure et/ou autres ?</b></p> <p>Effectivement il serait judicieux de comptabiliser la location des licences pour un montant de 68K dans le compte 3101.007 (actuellement dans le compte 3101.002). Le contrat de service est de 120K./an.</p> <p>Un travail sur les libellés des comptes concernant l'informatique, visant la transparence et la meilleure compréhension, est prévu pour 2022.</p>

		Reste à savoir comment les coûts de l'informatique, qui ont augmenté de manière significative ces dernières années, pourront être maîtrisés
1900	3141.013	<b>Qu'est-ce qui est prévu ici, au-delà du 3101.002 ?</b> La sécurité informatique a été confiée à un sous-traitant de notre gestionnaire informatique. Il s'agit surtout de la formation des utilisateurs. Le facteur humain est un risque important pour la sécurité informatique. Des cours de sensibilisation des utilisateurs aux questions de sécurité seront dispensés.
<b>Finances</b>		
2000		<b>Quels sont les honoraires divers pour 10K ?</b> M. P.-Y. Brandt offrait le soutien juridique jusque-là. Nous devons faire appel à des compétences externes maintenant. Cela concerne les recours nombreux auxquels la Municipalité est confrontée.
2000	3301.001	<b>Que comptabilise-t-on dans ce compte ?</b> Il était prévu de faire un « nettoyage » des comptes débiteurs en 2021. Cela n'a pas été fait et le budget est reporté sur 2022. Il s'agit de débiteurs dont on a perdu la trace, souvent des taxes de séjour. Ceci est couvert par la provision pour débiteurs.
2100	4011.000 / 4012.000	<b>En comparaison aux comptes 2020 et budget 2021, et outre l'augmentation du taux d'impôt, quelles hypothèses sont faites pour l'évolution de ces budgets ?</b> L'hypothèse faite est une continuité par rapport aux résultats des années passées. Le budget 2021 était pessimiste en raison des incertitudes liées à pandémie COVID.
2200	3223.000	<b>Cela concerne-t-il uniquement de l'emprunt 12M contracté pour l'école ? A durée fixe, taux fixe, sans amortissement ?</b> Le prêt de 12 millions pour l'école n'est actuellement pas remboursable et les intérêts de CHF 136'800 concernant l'école sont constants d'années en années.
<b>Bâtiments</b>		
350		<b>On peut voir dans le tableau des investissements de la législature deux lignes pour le Bochet 1 et le complexe du Léman. La nouvelle municipalité a-t-elle établi une stratégie de développement du parc immobilier destiné à la location (rénovations, nouvelles constructions, DDP, éventuellement ventes, etc.) de rendement, de réduction de l'empreinte écologique, etc.</b> Dans le plan de législature, il est prévu de faire une étude, voire plus, concernant la parcelle du Bochet 1, donc il y aura des revenus supplémentaires. Nous n'avons pas encore décidé du choix, soit la vente du terrain, soit en DDP. Pour ce qui est du complexe du Léman, nous aimerions bien améliorer le rendement énergétique, mais nous savons que les coûts de rénovation sont importants. Par ailleurs, au vu de ce que la Municipalité veut faire : un complexe voirie-déchetterie, le réaménagement du Laviau, l'agrandissement de l'école etc., nous pensons que ce n'est pas une priorité. Tant que nous n'avons pas fait de rénovations importantes, nous ne pouvons pas augmenter les loyers. Cependant, si vous estimez que le rendement énergétique est prioritaire, merci de nous le faire savoir et la Municipalité viendra avec un projet de rénovation, mais il nous faudra des crédits. En ce qui concerne les autres bâtiments communaux existants, il est difficile pour nous de faire du rendement. Toutefois, en ce qui concerne les autres parcelles, plusieurs projets sont dans le pipeline, ceci afin d'améliorer le rendement foncier, mais c'est de la musique d'avenir.

		<p><b>Dans cette optique et celle du développement de bâtiments publics (voirie, école, ...) quel rôle va jouer le responsable des bâtiments ? (Puisqu'on a vu que pour la construction de la garderie, et malgré le choix d'une entreprise totale, on a recouru à un "BAMO"- Bureau d'Assistance au Maître d'ouvrage)</b></p> <p>Pour ce qui est du responsable des bâtiments, son cahier des charges est suffisamment volumineux et il a bien assez de travail, voir trop. Si nous devons encore demander à M. Chéraz de faire un Bamo, il devrait sans aucun doute y consacrer entre 20 et 30 % de son travail, ce qui impacterait logiquement son travail quotidien. Nous devrions alors trouver une solution, afin que son travail administratif soit repris par un employé de commerce, avec un taux de travail équivalent.</p> <p><b>De manière générale, quelle est la politique suivie pour la conciergerie, puisqu'on voit aussi bien du personnel communal que des entreprises spécialisées affectées à ce service à nos bâtiments ?</b></p> <p>Pour ce qui est de la conciergerie, à la suite de l'ouverture de la garderie et du COVID, nous avons été contraints d'engager du personnel privé pour combler le manque de personnel communal. De cette manière, nous constatons que les coûts sont moins élevés, car nous n'avons pas les contraintes RH, des contrats, ni les charges sociales. Actuellement nous sommes toujours en période COVID et des nettoyages supplémentaires sont nécessaires. Les entreprises privées coûtent moins cher à la Commune et les horaires peuvent être plus facilement adaptés.</p> <p>Concernant l'école, il a fallu augmenter les nettoyages dus au COVID. Le nombre de classes a aussi augmenté, ce qui veut dire également plus de nettoyage.</p> <p>Concernant la garderie, il a été décidé de faire également appel à une entreprise privée, du moins dans un premier temps. Cela nous permet de mieux évaluer les besoins.</p>
350		<p><b>On peut prendre l'exemple 3512 « complexe scolaire Pâquis », mais de manière générale les imputations internes pour ces locaux découlent-elles de prescription légales/réglementaires ? et surtout apportent-elles une réelle plus-value pour la gestion de la Commune et la lisibilité de son budget ?</b></p> <p>Voir ci-dessus la réponse 1700 3653.007 / 3900.000</p>
3512		<p><b>Si l'amortissement annuel de 490K correspond à la décision du Conseil lors de l'acceptation du préavis, comment les imputations internes pour un montant total de 1'242K ont elle été établies ? Quel sens à un tel excédent de recettes dans les bâtiments ?</b></p> <p>Un calcul a été fait sur la base des surfaces occupées. Le résultat n'a pas une grande signification économique dans la mesure où d'autres charges relatives aux locaux sont comptabilisées dans les centres de coûts directement (5130, 5140, 5120). Cependant, cela change le résultat global sur les bâtiments en créant un produit fictif pour ce centre de coût.</p>
3514		<p><b>Cette charge résiduelle de 37K est-elle conforme au préavis voté ?</b></p> <p>3141.001 Entretien et conciergerie par entreprise externe, le montant de 63K est erroné, car faisant doublons avec le montant pour la garderie comptabilisé dans le compte 7120.3141.01. Un montant de 50K sera amendé pour le compte 3514.3141.001, le solde 13K correspondant à l'entretien du Croqu'-Pomme.</p>
3514	3141.001	<p><b>Vu le niveau de salaire dans la branche et les tarifs pratiqués pour la conciergerie d'immeubles, quel niveau de service avons-nous pour ce tarif (en ETP p. ex.) ? A-t-on vraiment besoin de cela ?</b></p> <p>Il y a eu l'ouverture de la garderie et pour les produits de nettoyage le choix s'est porté sur des produits bio, or il s'avère qu'ils sont plus chers. Le coût des nettoyages se monte mensuellement à 5K. Actuellement, nous avons deux employés d'une entreprise privée, qui viennent 2 heures par jour et nous avons</p>



		2,2, EPT communaux. Oui nous pourrions modifier le contrat et n'utiliser que des entreprises privées. Toutefois, il est impératif et sécuritaire pour la garderie d'avoir un concierge professionnel payé par la Commune qui soit présent quotidiennement.
<b>Travaux</b>		
4100	3114.000	<p><b>De quelles prescriptions légales/réglementaires découle la nécessité d'avoir un tel appareil GNSS ? A l'heure où chaque smartphone possède un récepteur GPS/GLONASS capable d'une précision "civile" un appareil plus précis à ce niveau de prix se justifie-t-il ? Pour combien de relevés annuels ?</b></p> <p>Le projet a été très bien exposé à la COGEFI, néanmoins elle a décidé un amendement pour cette charge et propose d'envisager une location si cet outil est absolument nécessaire.</p>
4200	3526.003 et .004	<p><b>Après l'accouchement laborieux du PDI, quel est l'intérêt réel pour notre Commune de rester dans le SDOL, pour quelles étapes à venir ? Et surtout quelle nécessité de dépenser 89K en 2022 (et probablement autant, voire plus ensuite) ?</b></p> <p>Pour rappel :</p> <p>Le SDOL est une structure créée par les 8 Communes de l'Ouest lausannois dans le but de collaborer sur les questions touchant au territoire : urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale. Il intervient à l'échelle régionale et intercommunale, de façon subsidiaire aux communes et uniquement s'il y a délégation de leurs attributions.</p> <p>Ses activités consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des études qui concernent plusieurs communes : réseau de bus, étude de requalification des routes cantonales (p.ex. RC1), planification énergétique territoriale de l'Ouest lausannois, préservation des jardins historiques, aménagements routiers pour la mise en bus articulés de la ligne 33, études de mise en œuvre du Plan directeur intercommunal, etc.</li> <li>• Faciliter la coordination entre les 8 Communes : groupe de coordination des chantiers, réseau des voies vertes, vélos en libre-service, groupe décisionnel et groupe technique mobilité.</li> <li>• Représenter les communes de l'Ouest lausannois dans les structures d'agglomérations, qui permettent d'obtenir des cofinancements fédéraux pour les infrastructures de transports.</li> <li>• Offrir un soutien de la région à chaque commune dans la défense de ses intérêts devant le Canton, la Confédération, les Hautes Écoles, les CFF, etc. (« un pour tous, tous pour un »).</li> <li>• Faciliter l'échange d'expériences sur des enjeux similaires : plate-forme logement, révision des PACom (ex-PGA), taxe sur l'usage du domaine public, etc.</li> <li>• Mutualiser des compétences professionnelles : délégué mobilité douce, ingénieurs pour les axes forts (tramway, métro, bus à haut niveau de service).</li> <li>• Mener des actions conjointes de sensibilisation : carte vélos, guide sur le réseau écologique, carte de balade, etc.</li> <li>• Renforcer les services techniques communaux : élaboration des dossiers de demande de cofinancement fédéral, participation à des jurys de concours, prise en charge ponctuelle de certaines études communales.</li> </ul>

		<p>Les Communes participent à l'entité SDOL au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du Groupe de pilotage, qui réunit les Syndiques et Syndics des 8 communes et des services cantonaux (DGTL, DGMR, SPEI, DGE).</li> <li>• de la cellule de pilotage technique qui réunit les responsables techniques de l'urbanisme des 8 Communes et des partenaires (TL, DGTL, DGMR, SPEI).</li> <li>• de différents groupes de travail politiques ou techniques sur des dossiers particuliers.</li> </ul> <p>Le bureau SDOL est chargé du fonctionnement de ces organes.</p> <p>Les risques de quitter le SDOL sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La perte de cohérence de l'aménagement du territoire et des réseaux de transports entre Saint-Sulpice et le reste de l'Ouest lausannois.</li> <li>• Le report des projets intercommunaux sur les services administratifs communaux.</li> <li>• Les compétences professionnelles spécifiques à retrouver au sein de la Commune</li> <li>• Plus d'accès aux cofinancements de la Confédération pour les mesures infrastructurelles situées à Saint-Sulpice.</li> <li>• La diminution du poids de Saint-Sulpice et de l'Ouest lausannois dans les discussions avec les instances supérieures (Canton, Confédération, Hautes Ecoles TL, etc.).</li> <li>• Une perte de synergies.</li> <li>• L'échange d'expériences sera plus difficile à partager.</li> </ul>
4300	3142.000 et 3185.022	<p><b>A quoi la dénomination "Etape 1" fait-elle référence ? Certainement pas à la requalification sur le territoire de Saint-Sulpice, puisque nous en sommes à la fin de l'étape 3</b></p> <p><b>Mise en conformité de quoi ?</b></p> <p>4300 : 3142.000 : erreur de commentaire, ce poste concerne les rénovations ponctuelles des enrobés, réfection de chaussée, de trottoir etc... sur le réseau routier.</p> <p>4300. 3185.022 : erreur de commentaire, ce poste concerne les appels d'offres pour des projets liés aux routes.</p> <p>4390.3185.022 : frais d'étude préliminaire RC1-étape 1 : mise en conformité de l'éclairage public.</p>
4400		<p><b>Augmentation de 74K par rapport aux comptes 2020 ou de 49K par rapport au budget 2021 est-elle justifiée ? Dans le 3145.003 qu'est-ce qui n'est pas compris dans le 3141.000?</b></p> <p><b>Ne pourrait-on pas utiliser le produit de la taxe de séjour pour financer parcs et promenades à l'usage du public et des touristes ?</b></p> <p>4400 : 3133.00 20-21 : + 12K, produits de nettoyages avant sous « sports » : concerne l'entretien des WC publics, des parcs.</p> <p>3141.000 : +20K, déplacement du branchement de l'eau et petit matériel d'entretien pour le parc public.</p> <p>3141.001 : divers contrats d'entretien, location et entretien des WC portables au parc du Pélican</p> <p>3145.003 : gravillons, mobilier urbain, copeaux, arrosage automatique, augmentation du coût des matières premières.</p> <p>3188.010 : +20K l'enlèvement des compostables des espaces publics doit être imputé au secteur domaine 440 .</p>
45		<p><b>Le budget 2022 présente encore des reclassements ce qui rend la comparaison entre les comptes 2020 et le budget 2021 délicate. Il faudrait résumer ce qui est entendu par / compris dans :</b></p> <p><b>4500 : Ordures ménagères et déchets (privé) :</b> Déchets urbains incinérables</p>

		<p>dans les sacs taxés blancs : taxe à la quantité (taxe au sac)  <b>4510 Ordures ménagères - autres déchets (public)</b> - déchets urbains recyclables collectés ou amenés à la déchetterie : taxe forfaitaire  <b>4520 Déchets spéciaux – autres déchets DSM - déchets spéciaux ménagers</b> : payés par l'impôt spécial ou facturés directement au « client » (par exemple pour des pneus) ou par l'impôt (littering, poubelles espaces publics etc...)</p> <p><b>On peut soupçonner que des personnes étrangères à la Commune utilisent la déchetterie et/ou que des petites entreprises/indépendants œuvrant sur la Commune utilisent aussi la déchetterie. Un contrôle d'accès plus strict (barrière automatique/carte p. ex.) est-il prévu/possible ?</b>  Prévu courant 2022, une carte attestant du lieu de domicile, mais l'installation de barrières est beaucoup trop onéreuse (coût/bénéfice) et sera mise en place uniquement dans la nouvelle déchetterie.</p>
<b><u>Instruction publiques et cultes</u></b>		
5130	4271.010	<p><b>Le montant de 75'000 a été reclassé, ceci rend la lecture des comptes moins transparente. Cela a été fait pour quel motif ?</b>  Voir ci-dessus la réponse 1700 3653.007 / 3900.000</p>
5140	4652.001 et .002	<p><b>Alors que le réfectoire tourne à plein, que les budgets encadrement et achat produits alimentaires sont stables, pourquoi une telle baisse de la participation des parents, plus bas que l'année 2020 « particulière COVID » ?</b>  Les chiffres concernant la participation des parents ne sont pas corrects, il s'agit d'une erreur et cela sera corrigé par un amendement.</p>
5800	3123.000	<p><b>Pourquoi une telle augmentation ? Est-ce dû pour l'essentiel au chauffage de l'église ?</b>  Le chauffage de l'église est électrique. Nous n'avons pas la maîtrise sur la consommation d'électricité, ni sur les relevés effectués au printemps de chaque année. Il est bon de relever que lors des précédentes années, la température avait été diminuée justement afin de baisser la consommation. Malheureusement, les utilisateurs se sont plaints (beaucoup de personnes âgées). Mais il faut relever que le compte 3141.000 « entretien et fournitures » a été diminué de 4K.</p>
<b><u>Police</u></b>		
6500	3521.001	<p><b>Pourquoi la quote-part augmente-t-elle de 13% ?</b>  Le budget 2022 prévoit des dépenses totales de CHF 785'200.- en 2022, soit une augmentation moyenne de 9.85 % par rapport aux charges budgétisées pour 2021.  Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des charges sur les comptes : solde, prestation de tiers, achat matériel, revue et réception.  <b>Achat matériel :</b>  Au cours de l'année 2021, l'ECA procède au remplacement des équipements personnels d'intervention FEU (EPI). Afin que tous les sapeurs-pompiers intervenants du SDIS soient équipés, le SDIS va acquérir l'acquisition de 10 équipements complets pour compléter le quota. Il y aura aussi le remplacement de matériels défectueux, ainsi que l'acquisition d'équipements d'interventions et de secours spécifiques.  <b>Poste administratif à 60%</b>  La vacance du poste de secrétaire à 20%, ainsi que la charge administrative du Quartier-maître, qui est de plus de 40% sur les 4 dernière années, a poussé le</p>

		<p>SDIS à la création d'un poste administratif à 60%, qui sera appliqué au compte prestation de tiers, ce poste est tarifé CHF 50.- de l'heure, plus 30% de charges sociales.</p> <p><b>Revue quinquennale</b> En 2022 aura lieu la revue quinquennale, prévue en automne, qui impacte le compte « revue et réception ». Une revue est organisée après chaque nouvelle législature ou lors d'un changement de Commandant.</p> <p>La quote-part de St Sulpice est de CHF 110'877.- soit une augmentation de CHF 13'996.- ce qui représente effectivement une augmentation de CHF 2.05 par habitants, cette augmentation est identique pour Chavannes et Ecublens A noter que les comptes annuels sont en moyenne 18% inférieur au budget sur les 5 dernières années.</p>
<b>Sécurité sociale</b>		
7100	3525.001	<p><b>Pourquoi une telle augmentation, pour quelles prestations supplémentaires ?</b> Les buts optionnels sont pris en charge par les communes, cette année, le projet est de faire un comptoir commun, regroupant toutes les informations, cela sera une plateforme d'orientation sociale, dont le coût est estimé à 215'300.- et qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50'000.- pour la structure</li> <li>- 3'300 pour la coordination du projet</li> </ul> <p>Une fois implémentée, seul le montant de la coordination restera une charge fixe, soit CHF 65'300.-, plus des coûts administratifs, qui pourraient se monter à CHF 5'000.-, principalement des frais de maintenance informatique. Cette dépense se situe dans la vision cantonale et pourrait être perçue comme un projet pilote. Si ce projet est retenu, il pourrait faire l'objet d'un financement cantonal. De plus un montant de CHF 33'000.- est prévu pour la formation du personnel.</p>
7110	3011.013	<p><b>La raison pour laquelle ce montant n'est pas comptabilisé dans le centre de coût 5140 3011.001, a-t-il à voir avec le calcul de la subvention FAJE ?</b> Effectivement pour la répartition du personnel, mais on se situe en-dessous des comptes 2020. Il y a une seule cuisine pour toutes les structures. Il y a une intendante qui ne s'occupe que du réfectoire et une qui s'occupe de l'UAPE. La FAJE ne prend en compte que les salaires pédagogiques.</p>
7120		<p><b>Compte tenu des 66 ( ? ) places ouvertes, le coût effectif d'une place est donc de 26K / an, dont 11.6K / an payés par les parents, correct ? Comment cela se situe-t-il en comparaison AJESOL ? canton Vaud ?</b> La garderie a ouvert 44 places pour démarrer et non 66, le coût effectif d'une place à l'AJESOL se monte à CHF 142.20 par jour, sans les repas. Le calcul n'est pas fait par structure. A cela s'ajoute encore les frais administratifs de l'AJESOL qui se montent à CHF 62'776.45 par année. Nous avons des enfants de la Commune placés dans toutes les structures du réseau. De même, on accueille des enfants des autres communes du réseau à Saint-Sulpice. Le montant total de tous ces accueils, se monte à 1'459'044 pour Saint-Sulpice, la participation de la FAJE ayant été déduite. La participation des parents s'élève à CHF 940'400. A cela s'ajoute les CHF 62'776.45 de frais administratifs. Il reste donc pour la commune CHF 585'420.65, ce qui représente le 30.08% du total. C'est un coût qui est calculé par le réseau et qui est transmis aux communes. Nous n'avons pas de comparaison sur le plan cantonal, mais rares sont les communes à ne couvrir que 30% des coûts.</p>

7120	3113.0.10	<p><b>Au-delà des 200K déjà attribués en 2021, quels équipements va-t-on encore acheter pour ce bâtiment neuf ?</b></p> <p>Ce montant de 175K est payé par les subventions au démarrage de la garderie. Il concerne des montants d'aménagement pour celle-ci. Une partie des coûts d'aménagement pendant les travaux seront pris en charge par ce montant, afin que nous puissions bénéficier de ces subventions.</p>
7120	4512.008 et 4650.010	<p><b>Une fois ces aides au démarrage disparues, quelles seront les sources de financement pour des montants équivalents, la participation des parents uniquement ? Ou la couverture AJESOL, dans les faits, financée par l'impôt ?</b></p> <p>Cela sera effectivement payé par les subventions AJESOL, les subventions AJESOL proviennent des trois communes selon le nombre d'enfants placés dans la garderie et le revenu des parents. Pour notre Commune, elles vont varier chaque année, ceci, selon le nombre d'enfants placés et le revenu des parents.</p> <p>Taux d'occupation de la garderie : 92.8%</p> <p>Par groupe :</p> <p>Nurserie: 95%</p> <p>Trotteur : 94%</p> <p>Moyens : 89.5%</p>

## Considérations générales

Il est utile de rappeler que c'est plus de 15 millions de nos recettes fiscales qui repartent directement au Canton et aux autres communes. La difficulté de faire face aux charges auxquelles notre Commune doit faire face avec le solde restant est bien réelle.

Il n'en demeure pas moins qu'on se serait attendu à avoir un budget avec une marge d'autofinancement nulle ou positive, compte tenu des augmentations d'impôt octroyées.

Les charges de fonctionnement fixes courantes, (par exemple les charges pour des entreprises externes pour l'entretien de nos bâtiments), devraient être constantes ou alors cohérentes et prévisibles, ceci d'une année à l'autre. Un effort pour maintenir les montants au budget sans augmentation, même sur de petits montants, montrerait une réelle volonté de part de la Municipalité de maîtriser les charges de la Commune et permettrait de rétablir une meilleure confiance entre le Conseil et la Municipalité. Les charges variables devraient être clairement identifiées et correspondre à des projets précis.

Pour la COGEFI, la formation du personnel est un bon investissement, cependant il serait judicieux de limiter ces charges par un plafond annuel.

Cela fait maintenant plusieurs années que l'administration communale a été réorganisée, mais il semble qu'il y ait encore des choses à améliorer concernant le personnel.

En ce qui concerne l'informatique, une solution économiquement intéressante devra être trouvée. La situation actuelle est très onéreuse et doit être analysée. Il faudra déterminer les actions à entreprendre (synergie avec d'autres communes, choix des fournisseurs, organisation interne).

## Vœux de la COGEFI

- 1. Transports – TL :** demander au TL d'adapter l'horaire et le matériel roulant, qui est actuellement surdimensionné, à la réalité de l'occupation des bus, afin de réduire le montant refacturé à Saint-Sulpice et réduire les impacts sur l'état des chaussées et le bruit pour le voisinage.

2. **Les coûts administratifs** : les coûts d'impression, frais de port globaux, frais de fournitures de bureaux, sont en constantes augmentations. Une réflexion doit être menée pour maintenir ces charges constantes, d'une année à l'autre, voire à trouver d'autres économies.
3. **L'absence de projets pour nos bâtiments communaux** : Nous attendons une stratégie claire, visant le rendement financier du patrimoine immobilier, que nous souhaitons rénover ou alors vendre ou mettre en droit de superficie. Une augmentation des charges constantes dans le budget, sur des frais d'entretien, n'est plus acceptable.
4. **Le SDOL** : il peut être un soutien utile pour Saint-Sulpice dans les négociations et aussi un outil pour coordonner des projets entre les communes. Le PDI est finalisé et le SDOL doit se réinventer. L'effort que notre Commune met dans le SDOL, doit être en ligne avec ce que le SDOL nous apporte.
5. **Le développement durable** : la COGEFI demande, que pour tout nouveau projet ou projet déjà existant, le développement durable soit pris en compte., ceci pour rendre notre Commune plus durable et attractive.

## AMENDEMENTS

La COGEFI, dans le but de diminuer le résultat déficitaire budgété et d'améliorer la marge d'autofinancement, vous propose les 7 amendements suivants pour une **réduction totale de CHF 316'000 du déficit budgété** :

	Budget 2022 (préavis)	Budget 2022 (amendé)
Déficit CHF	- 1'535'420.25	- 1'219'420.25

### Les amendements en détail :

	Budget 2022 (préavis)	Budget 2022 (amendé)
--	-----------------------	----------------------

#### 1100 Personnel

1. 3090.001 Frais de formation continue

<b>Diminution de 10'000.-</b>	47'000.00	37'000.00
-------------------------------	-----------	-----------

Les frais de formations concernant la sécurité au travail et la sécurité informatique représentent déjà un nouveau budget très conséquent, bien qu'indispensable pour des raisons légales ou sécuritaires, pour la Commune. En ce qui concerne les autres frais de formations, la COGEFI donne un signal que la Commune a des moyens limités et qu'un budget annuel d'un total de CHF 50'000 environ, (somme des lignes budgétaires comptabilisées dans le compte 3090.001), correspond au budget des années précédentes. La formation des conseillers communaux est incluse dans ce montant global de CHF 50'000

#### 1800 Transports Publics

2. 3517.002 Participation aux coûts du trafic régional

<b>Diminution de 100'000.-</b>	413'569.40	313'569.40
--------------------------------	------------	------------

3. 3517.005 Participation aux coûts « MBC »

<b>Diminution de 120'000.-</b>	604'000.00	484'000.00
--------------------------------	------------	------------

Les frais supplémentaires facturés à St-Sulpice correspondent à des charges devant ou pouvant être prise en charge par des soutiens COVID du canton, comme cela a annoncé dans la presse. À la suite des annonces du Conseil Fédéral de prolonger les mesures COVID pour les transports publics et du Conseil d'Etat de prendre à charge du canton l'augmentation du déficit du trafic régional, la Commission estime raisonnable ces amendements.

#### **3514 Garderie Bâtiment**

4. 3141.001 Entretien et conciergerie par entreprise externe

<b>Diminution de 50'000.-</b>	63'000.00	13'000.00
-------------------------------	-----------	-----------

La charge pour la garderie correspondant à un montant de CHF 50'000 est déjà comptabilisée sous le chiffre 7120.3141.001. Le montant résiduel de CHF 13'000 dans le compte du bâtiment garderie correspond à l'entretien du Croqu'- Pomme.

#### **4100 Service technique**

5. 3114.000 Achat et entretien de matériel

<b>Diminution de 20'000.-</b>	20'000.00	0.00
-------------------------------	-----------	------

Cet achat (Appareil GNSS), GPS pour la localisation, n'est pas considéré, par la COGEFI, comme indispensable, une solution de location devrait également être envisagée, si l'utilisation de cet outil s'avère absolument nécessaire et débouche sur une réelle efficience pour la gestion de la protection des arbres de la Commune.

#### **5140 Réfectoire scolaire**

6. 4652.001 Repas et surveillance – participation des parents

<b>Augmentation de 8'000.-</b>	60'000.00	68'000.00
--------------------------------	-----------	-----------

7. 4652.002 Surveillance – participation des parents

<b>Augmentation de 8'000.-</b>	52'000.00	60'000.00
--------------------------------	-----------	-----------

Les revenus de la participation des parents n'ont aucune raison de baisser dans le budget 2022 par rapport aux comptes 2020 et ces deux erreurs sont corrigées par cet amendement.

## **Conclusions**

La question se pose une nouvelle fois, doit-on accepter ou doit-on refuser ce budget ? La tentation de le refuser est grande et légitime. C'est à la Municipalité de venir avec un projet crédible en adéquation avec les possibilités financières de la Commune.

Le budget est une projection des dépenses, les comptes sont des dépenses réalisées. Notre Syndic, Monsieur Etienne Dubuis, nous a fait part de sa confiance, concernant le résultat final des comptes.

Pour donner à la Municipalité un outil, qui lui est indispensable pour travailler, la COGEFI vous propose un budget amendé, quelle vous propose d'adopter. Mais en envoyant un signal fort à la Municipalité qu'elle souhaite des comptes 2022, moins déficitaires que le budget amendé proposé et que ce signal positif n'est pas une autorisation de dépenser, sans se poser la question des économies possibles dès à présent.

En conclusion, c'est à quatre voix pour et une abstention, que la COGEFI vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 23/21
- oui les conclusions du rapport de la COGEFI chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget communal pour l'exercice 2022 tel qu'amendé, ainsi que conjointement, les budgets des Ententes intercommunales suivantes :

- Chalet « Les Alouettes » à Morgins
- Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »

Ainsi fait à St-Sulpice le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Au nom de la Commission

Président

Rémy Pache

Rapporteur

Helena Jindra Fröhlich